

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ÉMILE MACQUART

Comment nous sommes représentés. Étude statistique sur les élections législatives de 1902

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 421-425

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__421_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

COMMENT NOUS SOMMES REPRÉSENTÉS.

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1902.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis longtemps, mais surtout depuis quelques années, notre système électoral est attaqué avec une grande violence par des hommes appartenant à la politique, et même, ce qui est beaucoup plus grave, par des hommes n'y appartenant pas. J'ai pensé qu'il pouvait ne pas être sans intérêt, pour notre Société, de posséder des documents permettant à nos collègues de se faire une idée exacte des fondements de ces attaques. J'ai donc dressé, à cet effet, une statistique générale des élections de 1902. Comme vous allez être à même d'en juger, elle révèle un état de choses à peu près inconnu, et qui est, à certains égards, profondément regrettable.

Voici tout d'abord un tableau donnant, par département, le nombre d'habitants, le nombre de députés, et le nombre d'habitants par député :

Élections législatives de 1902.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE de députés.	UN DÉPUTÉ par combien d'habitants.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE de députés.	UN DÉPUTÉ par combien d'habitants.
Ain	350 416	6	58 403	Loiret	366 660	5	73 332
Aisne	535 583	8	66 948	Lot	226 720	3	75 573
Allier	422 024	6	70 337	Lot-et-Garonne	278 740	4	69 685
Alpes (Basses-)	115 021	5	23 004	Lozère	128 866	3	42 955
Alpes (Hautes-)	109 510	3	36 503	Maine-et-Loire	514 658	7	73 523
Alpes-Maritimes	293 213	5	58 643	Manche	491 372	6	81 895
Ardèche	353 564	5	70 713	Marne	432 882	7	61 840
Ardennes	313 589	5	63 118	Marne (Haute-)	226 545	3	75 515
Ariège	210 527	3	70 176	Mayenne	313 103	5	62 621
Aube	246 163	6	41 027	Meurthe-et-Moselle	484 722	6	80 787
Aude	313 531	6	52 255	Meuse	283 480	4	70 870
Aveyron	382 074	7	54 582	Morbihan	563 468	8	70 434
Belfort (Territoire de)	92 304	1	92 304	Nièvre	323 783	5	64 757
Bouches-du-Rhône	734 347	9	81 594	Nord	1 866 991	23	81 174
Calvados	410 173	7	55 597	Oise	407 808	6	67 968
Cantal	290 511	4	57 628	Orne	326 952	5	65 390
Charente	350 305	6	58 384	Pas-de-Calais	955 391	12	79 616
Charente-Inférieure	452 149	7	64 593	Puy-de-Dôme	514 194	7	77 712
Cher	345 543	5	69 109	Pyrénées (Basses-)	426 347	7	60 907
Corrèze	318 422	5	63 684	Pyrénées (Hautes-)	215 546	4	53 886
Corse	295 589	5	59 118	Pyrénées-Orientales	212 121	4	53 030
Côte-d'Or	361 626	6	60 271	Rhône	843 179	12	70 265
Côtes-du-Nord	609 319	9	67 705	Saône (Haute-)	266 605	4	66 651
Creuse	277 831	4	69 458	Saône-et-Loire	640 360	9	68 929
Dordogne	452 951	7	61 707	Sarthe	422 699	5	84 510
Doubs	293 864	5	59 773	Savoie	254 781	5	50 956
Drôme	297 321	5	59 461	Savoie (Haute-)	26 803	4	65 951
Eure	334 781	6	55 797	Seine	3 669 930	50	73 399
Eure-et-Loir	275 433	5	55 087	Seine-Inférieure	853 883	11	77 626
Finistère	773 014	10	77 301	Seine-et-Marne	358 325	6	59 721
Gard	420 836	6	70 139	Seine-et-Oise	707 325	10	70 732
Garonne (Haute-)	418 481	7	61 069	Sèvres (Deux-)	312 174	5	68 495
Gers	238 448	5	47 689	Somme	537 848	7	76 835
Gironde	821 131	12	68 428	Tarn	332 094	6	55 349
Hérault	489 421	7	69 917	Tarn-et-Garonne	195 669	3	65 223
Ille-et-Vilaine	613 567	8	76 696	Var	326 334	4	81 596
Indre	288 788	5	57 758	Vaucluse	236 949	4	58 287
Indre-et-Loire	335 541	4	83 835	Vendée	441 311	6	73 552
Isère	568 693	8	71 087	Vienne	336 343	6	56 057
Jura	261 284	4	65 322	Vienne (Haute-)	381 753	5	76 351
Landes	291 586	5	58 317	Vosges	421 104	7	60 153
Loir-et-Cher	275 538	4	68 885	Yonne	321 062	6	53 510
Loire	647 633	8	80 954				
Loire (Haute-)	314 053	4	78 515				
Loire-Inférieure	664 971	8	83 121				
				TOTAUX	38 961 945	575	67 759

Nous possédons donc, en France (France et Corse) :

1 département nommant	1 député =	1 député
6 départements nommant	3 députés =	18 députés
14 — —	4 — =	56 —
21 — —	5 — =	105 —
16 — —	6 — =	96 —
12 — —	7 — =	84 —
6 — —	8 — =	48 —
3 — —	9 — =	27 —
2 — —	10 — =	20 —
1 — —	11 — =	11 —
3 — —	12 — =	36 —
1 — —	23 — =	23 —
1 — —	50 — =	50 —

Total 87 départements nommant au total. . . 575 députés.

Ces 575 députés sont très inégalement répartis entre nos 87 départements. On peut penser qu'il est normal, nos départements étant d'importance numérique très différente, qu'ils possèdent des députés en nombre différent ; cela pourrait être normal, en effet, si une proportion quelconque existait entre le nombre des habitants dans chaque département et le nombre de ses députés ; mais cette proportion n'existe pas : elle est même remplacée par une incohérence vraiment monumentale.

C'est ainsi que, les 92 304 habitants du *Territoire de Belfort* nommant un député, les 109 510 habitants des *Hautes-Alpes* en nomment 3, et que les 226 720 habitants du *Lot*, bien qu'étant plus de deux fois plus nombreux que ceux des *Hautes-Alpes*, ne nomment cependant, eux aussi, que 3 députés. Cependant, avec 14 600 habitants de moins que le *Lot*, les *Pyrénées-Orientales* (212 121 hab.) nomment 4 députés. C'est également 4 députés que nomment les 335 541 habitants d'*Indre-et-Loire* ; tandis que le département des *Basses-Alpes*, qui ne compte que 115 021 habitants, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des habitants des *Pyrénées-Orientales*, et le tiers de ceux de l'*Indre-et-Loire*, nomme 5 députés, c'est-à-dire un de plus qu'eux.

La *Sarthe* possède 422 699 habitants, quatre fois autant que les *Basses-Alpes* ; elle ne nomme cependant, comme les *Basses-Alpes*, que 5 députés ; mais l'*Aube*, qui a près de 200 000 habitants de moins que la *Sarthe*, nomme un député de plus, c'est-à-dire 6. Il faut ajouter que, si les 246 163 habitants de l'*Aube* nomment 6 députés, les 491 372 habitants de la *Manche* n'en nomment aussi que 6, bien qu'ils soient deux fois plus nombreux, et que, si 491 372 habitants, dans la *Manche*, ont 6 députés, 382 074 habitants, dans l'*Aveyron*, c'est-à-dire plus de 100 000 de moins, ont un député de plus, c'est-à-dire 7. Le *Puy-de-Dôme*, qui compte 160 000 habitants de plus que l'*Aveyron*, n'a pas un député de plus ; au contraire, l'*Aisne* a un député de plus, sans doute parce qu'elle compte près de 10 000 habitants de moins.

Nous voyons encore la *Loire-Inférieure*, avec 664 971 habitants, n'avoir que 8 députés, tandis qu'avec 609 349 habitants seulement les *Côtes du-Nord* en ont 9 ; — la *Seine-et-Oise*, avec 707 325 habitants, avoir 10 députés, tandis qu'avec 734 347 habitants, soit plus de 25 000 de plus, les *Bouches-du-Rhône* en ont un de

moins ; — les 821 131 habitants de la *Gironde* avoir droit à 12 députés, tandis que les 853 883 habitants de la *Seine-Inférieure* n'ont droit qu'à 11.

Suivant le cas, nous exigeons plus de 92 000 habitants (*Belfort*) ou simplement 23 000 (*Basses-Alpes*) pour avoir droit à 1 député. Ce n'est pas précisément de la justice distributive. Il en résulte, par exemple, que les habitants des trois départements *Aube*, *Hautes-Alpes* et *Basses-Alpes*, qui sont en tout 470 694, et nomment 14 députés, pèsent autant dans les destinées de la France que les 1 179 974 habitants du territoire de *Belfort*, de la *Sarthe* et de la *Loire-Inférieure*, qui ne nomment eux aussi que 14 députés ; de sorte que, en fin de compte, — et le calcul, facile à faire, est facile à vérifier, — *sur les 575 députés que comptent la France et la Corse, la majorité, soit 288 députés, parle au nom de 17 200 236 habitants. Les 21 761 709 autres Français n'ont, pour parler en leur nom, qu'une minorité de 287 députés.*

De l'examen des départements, passons maintenant à l'examen des circonscriptions (1).

Comme nos départements, nos circonscriptions sont d'importance numérique très différente. Nous possédons en France :

1 circonscription comptant moins de	5 000 électeurs inscrits	
20 circonscriptions comptant de	5 001 à 10 000	—
96 — — —	de 10 001 à 15 000	—
216 — — —	de 15 001 à 20 000	—
168 — — —	de 20 001 à 25 000	—
63 — — —	de 25 001 à 30 000	—
11 — — —	plus de 30 000	—

Total 575 circonscriptions.

Les extrêmes nous sont fournis par La Palisse, qui compte 31 941 électeurs inscrits, et Barcelonnette, qui n'en compte que 3 414.

Or, chaque circonscription, quelle qu'elle soit, nomme un député ; et, à la Chambre, ce ne sont pas les électeurs, mais les députés qui votent.

A la Chambre, dans une discussion quelconque, dans le vote d'une loi, d'un ordre du jour, les deux députés de Cahors et de La Palisse, par exemple, ne pèsent pas lourd en face des dix députés de Barcelonnette, Castellane, Briançon, Sisteron, Gex, Puget-Théniers, Embrun, Paris VII^e, II^e, Sainte-Menehould et Calvi, qui représentent pourtant tout juste le même nombre d'électeurs inscrits. Il n'est du reste pas besoin de pareille coalition : il suffit des 14 866 électeurs inscrits et nommant 3 députés, de Briançon, Castellane et Barcelonnette, pour faire échec aux 64 000 électeurs inscrits, mais ne nommant que 2 députés, de La Palisse et de Cahors ; quant à la coalition des 10 députés des 10 circonscriptions que nous avons énumérées tout à l'heure, et qui comptent ensemble exactement 64 485 électeurs inscrits, ils ne feraient — ils ne font qu'une bouchée de 9 députés de La Palisse, Cahors, Sarlat, Amiens 2^e, Montauban, Angers 1^{re}, Béziers 1^{re} et 2^e, et Largentière, et de leur ensemble de 282 249 électeurs inscrits.

Et c'est ainsi que, en fin de compte, *sur les 575 députés que comptent la France*

(1) Pour le détail de tous les chiffres qui vont suivre, se reporter au tableau-annexe, qui paraîtra dans le numéro de janvier 1905.

continentale et la Corse, la majorité, soit 288 députés, parle au nom de 4 329 465 électeurs inscrits. Les 6 648 565 autres électeurs inscrits n'ont, pour parler en leur nom, qu'une minorité de 287 députés.

Examinons maintenant non plus en quelque sorte les « cadres » des élections dernières, mais les élections elles-mêmes, et leurs résultats. Ces résultats peuvent être condensés de la façon suivante :

Total des inscrits	10 978 030 = 100	p. 100
— des votants	8 637 270 = 78,68	—
— des abstentions.	2 340 760 = 21,32	—
Voix représentées.	5 159 074 = 46,99	—
— battues	3 478 196 = 31,68	—
Voix non représentées	5 818 956 = 53,00	—

Les extrêmes de ces pourcentages sont fournis, en ce qui concerne les départements :

Pour les *abstentions* (et par suite, pour les *votants*), par la Corse . 48,53 p. 100 d'abstentions, et par conséquent 51,47 p. 100 de votants ; et la Vendée : 13,06 p. 100 d'abstentions, et 86,94 p. 100 de votants.

Pour les *voix représentées*, par les Landes, avec 59,45 p. 100, et le Var, avec 36,67 p. 100 (et inversement pour les *voix non représentées*).

Pour les *voix battues*, par le territoire de Belfort, avec 43,10 p. 100, et la Corse, avec 10,29 p. 100.

Ainsi, dans les départements, ont varié :

les <i>votants</i> , de.	51,47 p. 100 à 86,94 p. 100	des inscrits
les <i>abstentions</i> , de.	13,06 — à 48,53 —	—
les <i>voix représentées</i> , de	36,67 — à 59,45 —	—
les <i>voix battues</i> , de	10,29 — à 43,10 —	—
les <i>voix non représentées</i> , de. .	40,54 — à 63,33 —	—

Il est à remarquer qu'en définitive la Chambre actuelle, n'ayant obtenu que 5 159 074 suffrages sur 10 978 030 inscrits, ne représente qu'une minorité : 46,99 p. 100 du corps électoral. Cela n'est du reste pas nouveau ; voici quelle a été, depuis 1877, la proportion des électeurs non représentés :

1877	49 p. 100	1893	44 p. 100
1881	45 —	1898	45 —
1885	43 —	1902	47 —
1889	45 —		

Ce qui est plus grave, c'est que dans 19 seulement de nos 87 départements, le nombre des voix représentées dépasse 50 p. 100 des inscrits (1); dans les 68 autres départements, plus de la moitié des électeurs sont restés sans représentation.

Et si nous envisageons maintenant les circonscriptions, les choses s'aggravent.

Les *abstentions* vont de 6,83 p. 100 à Tournon 1^{re}, à 63,62 p. 100 à Montpellier 3^e (et inversement, évidemment, en ce qui concerne les *votants*).

Les *voix représentées* ont pour extrêmes 30,57 p. 100 à Bordeaux 1^{re}, et

(1) Y compris le département des Hautes-Pyrénées, où les voix non représentées atteignant 33 375, et les voix représentées 33 376, celles-ci équivalant à 50,0007 p. 100 des électeurs inscrits.

78,13 p. 100 à Mauléon (et inversement en ce qui concerne les *voix non représentées*).

Les *voix battues* varient de 1,15 p. 100 à Mauléon à 47,54 p. 100 à Castelnau-dary.

Ainsi, dans les circonscriptions, ont varié :

les <i>votants</i> , de.	36,38 p. 100 à 93,17 p. 100 des inscrits
les <i>abstentions</i> , de.	6,83 — à 63,62 — —
les <i>voix représentées</i> , de. . . .	30,57 — à 78,13 — —
les <i>voix battues</i> , de.	1,15 — à 47,54 — —
les <i>voix non représentées</i> , de. .	21,87 — à 69,43 — —

Il en résulte, en fin de compte, ce fait suffisamment grave que : *sur les 575 députés que comptent la France et la Corse, 146 seulement ont obtenu un chiffre de voix supérieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits de leur circonscription et 429 un nombre inférieur, sur lesquels 35 députés ont obtenu un chiffre de voix inférieur à la moitié du nombre des votants de leur circonscription.*

Ces 35 députés ont obtenu ensemble. .	283 981 voix
Et représentent en fait un ensemble de.	694 255 électeurs

Sur lesquels. 410 274 électeurs n'ont pas voulu d'eux !

Un résultat plus fâcheux encore. Grâce au principe qui permet à l'élu avec un nombre infime de voix (2 000 par exemple) de faire échec à un collègue élu dans la circonscription d'un autre département par 20 000 voix, c'est la minorité d'une minorité désignée par une minorité qui vote les lois et gouverne le pays.

Car nous ne parlons plus cette fois des électeurs inscrits ; même pas des votants. Laissons de côté la masse des électeurs battus, pour ne tenir compte que de ceux qui ont réussi à faire élire le député de leur choix, c'est-à-dire des 5 159 074 votants vainqueurs aux élections dernières.

Que constatons-nous ?

Ceci :

Sur les 575 députés que comptent la France et la Corse, la majorité, soit 288 députés, a été élue par 2 007 096 voix, tandis que c'est par 3 151 978 voix qu'a été élue la minorité de 287 députés.

Ce qui équivaut à dire que :

Si nous considérons les électeurs votants vainqueurs aux élections dernières, la majorité, soit 2 580 605, ne dispose que de 222 députés, tandis que la minorité, soit 2 578 469, a 353 députés.

Ainsi donc, la minorité des électeurs représentés au Parlement (et qui sont eux déjà une minorité), dispose à la Chambre d'une majorité écrasante de 131 voix.

Ces faits n'étaient pas connus ; et je crois que ceux-mêmes qui les soupçonnaient ne se doutaient pas qu'ils fussent d'une importance aussi considérable.

Un système électoral qui aboutit à donner à la Chambre une majorité de 131 voix à la minorité non pas des inscrits, ni même des votants, mais, je le répète, à la minorité des électeurs vainqueurs aux élections, peut être considéré comme un véritable leurre.

· Émile MACQUART.